Nations Unies S/2012/175



Conseil de sécurité

Distr. générale 23 mars 2012 Français

Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la zone d'Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 2032 (2001) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer de l'informer tous les 60 jours des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter à son attention toute violation grave de l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe), conclu le 20 juin à Addis-Abeba entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan. Il est également soumis en application des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 2024 (2011) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé de l'état d'avancement de l'exécution des tâches supplémentaires énumérées au paragraphe 1 de ladite résolution. Ce rapport fait le point de la situation dans la zone d'Abyei, du déploiement de la FISNUA et des opérations qu'elle a conduites depuis le dernier rapport en date du 27 janvier 2012.

II. Situation sur le plan de la sécurité

- 2. Durant la période considérée, la situation en matière de sécurité est restée tendue et hautement imprévisible en raison du maintien de troupes non autorisées dans la zone d'Abyei, en violation de l'Accord du 20 juin 2011, de la poursuite de la migration à grande échelle de nomades de la tribu Misseriya et du retour de déplacés de la tribu Ngok Dinka.
- 3. Au 6 mars 2012, les forces armées et la police soudanaise étaient toujours présentes dans la zone située au nord du fleuve Kiir/Bahr el-Arab, notamment dans la ville d'Abyei, à Goli, à Baloom et dans la zone de Diffra. Se conformant à la demande de la FISNUA, les Forces armées soudanaises qui comptent actuellement 400 à 500 hommes stationnés dans la ville d'Abyei, à Goli, à Diffra et à Baloom ont continué de réduire leurs déplacements dans le nord de la zone et de les limiter à la journée, et d'éviter d'effectuer des tâches opérationnelles. Elles ont également redéployé les services de la police soudanaise de Dokura à Abyei.
- 4. Les services de police du Soudan du Sud, forts d'environ 720 hommes, ont maintenu leur présence dans la zone située au sud du fleuve Kirr/Bahr el-Arab,







particulièrement dans les zones d'Agok, d'Abatok, d'Awang Thou, de Rumanier et de Mabok. Ils ont par ailleurs intégré de nouveaux éléments qui accomplissent des tâches opérationnelles à Agok et dans les villages alentour. L'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) a maintenu son état-major de brigade, qui compte 300 soldats, à Mijan Kol, situé à environ trois kilomètres au sud d'Agok et de la zone frontalière d'Abyei, ainsi qu'il avait été décidé le 9 novembre 2011. La FISNUA a également fait état de mouvements sporadiques de soldats de la SPLA entrant dans la zone d'Abyei ou en sortant. À maintes reprises, en janvier et février 2012, la FISNUA a demandé aux autorités sud-soudanaises de prendre toutes les mesures nécessaires afin de redéployer les services de police du Soudan du Sud hors de la zone d'Abyei ou de les limiter, notamment en réduisant leur effectif ou le nombre d'armes en leur possession, mais cela n'a pas été suivi d'effets.

- 5. Au 15 mars 2012, plus de 5 000 déplacés de la tribu des Ngok Dinka étaient retournés dans leurs villages de la zone d'Abyei. Durant la période considérée, les nomades de la tribu misseriya ont poursuivi leur migration vers le sud à travers la zone d'Abyei en empruntant les corridors du centre, du sud-est et du sud-ouest. On estime que, le 15 mars, plus de 110 000 d'entre eux se trouvaient dans la zone d'Abyei avec plus de 2 millions de têtes de bétail et 112 000 chèvres, moutons et ânes. On trouve la plus grande concentration de ces nomades le long du corridor occidental qui traverse Alal et Raigork et le long du corridor oriental qui traverse Um Khariet et Thurpader.
- 6. Les patrouilles ordinaires de la FISNUA ont privilégié au quotidien les zones sensibles où affluaient à la fois les nomades et les rapatriés, notamment Marial Achak, Rumamier, Kolognal, Atay, et Luffong dans le secteur sud, Noong, Alal, Tejalei et Leu dans le secteur central, et Diffra, Goli Mekines, Um Khariet, Todach, Dumboloya et Thurpader dans le secteur nord. Afin d'assurer la sécurité de ces populations et de les protéger plus efficacement, la FISNUA a continué d'affecter du personnel aux points de contrôle et de surveiller tous les déplacements dans la ville d'Abyei et dans les autres zones sensibles.
- 7. Durant la période considérée, l'accès limité des nomades misseriya à l'eau et aux pâturages a provoqué deux incidents touchant à la sécurité. Le 13 février, à Cwein, un groupe armé non identifié a tiré sur leur bétail et tué 11 animaux sur le flanc sud-est de la zone d'Abyei. Les Misseriya ont toutefois admis que certains nomades n'avaient pas obtenu l'autorisation du comité mixte de sécurité compétent avant de déplacer le bétail vers les points d'eau et les pâturages de Cwein. Comme convenu entre les deux communautés au début de février, toute autorisation de déplacement doit être préalablement approuvée par le comité. À la suite de cet incident, afin de prévenir une escalade des tensions et tout nouvel accrochage, la FISNUA a convaincu les Misseriya de renoncer à toute action de représailles et a affirmé à la communauté Ngok Dinka qu'elle contrôlait la situation sur le plan de la sécurité. Elle a en outre multiplié ses patrouilles de façon à renforcer sa présence à la fois sur les flancs sud-est et sud-ouest de la zone d'Abyei.
- 8. Le second incident s'est produit le 22 février, quand la FISNUA a demandé à un groupe de nomades misseriya se trouvant à Cwein avec environ 12 000 têtes de bétail d'arrêter sa progression vers le fleuve Kiir/Bahr el-Arab du fait que ce déplacement n'avait pas été préalablement autorisé par le comité mixte de sécurité. Dans le même temps, des éléments des services de police du Soudan du Sud stationnés à Agok sont arrivés sur la rive sud du fleuve, armés de mitrailleuses

lourdes, et ont menacé les nomades. La FISNUA est intervenue pour faire en sorte que les services de police quittent la zone, ce qui a désamorcé les tensions.

- 9. Durant la période considérée, le Service de la lutte antimines (SLAM) des Nations Unies a continué à déminer la zone et à enlever les restes explosifs de guerre conformément aux priorités de la Force. Deux routes supplémentaires ont été ouvertes à la circulation des unités militaires de la FISNUA, de Majak à Dungoup et de Leu à la jonction d'Um Khariet, alors que deux autres, Banton-Rumamier et Banton-Madin, ont été ouvertes pour permettre l'accès des organismes humanitaires. En plus de l'équipe chargée de la vérification de ces routes, deux équipes d'inspection du SLAM ont été déployées dans la zone d'Abyei vers les villages situés au nord du fleuve Kiir/Bahr el-Arab, le long de la route Banton-Rumamier.
- 10. En outre, une section éthiopienne de déminage a été chargée d'opérer dans des zones dangereuses telles que Noong, Alal et Tejalei, polluées par des engins non explosés et des mines qui ont été détruits en toute sécurité.

III. Évolution de la situation politique

- 11. La question du statut définitif de la zone d'Abyei reste à régler, alors que l'application de l'Accord du 20 juin 2011 n'a que très peu progressé. En dépit d'importants efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour parvenir à un compromis, les parties butent sur la mise en place de l'Administration de la zone. L'unique organe prévu dans l'Accord du 20 juin 2011 qui fonctionne à ce jour est le Comité mixte de contrôle d'Abyei, qui s'est réuni à trois reprises depuis sa création en septembre 2011.
- 12. La quatrième réunion de ce comité, initialement programmée le 20 février, a été reportée sur demande du Gouvernement soudanais qui a réclamé un délai supplémentaire pour appliquer pleinement et de manière effective les décisions précédemment adoptées par le Comité. Le facilitateur de l'Union africaine auprès du Comité et de la FISNUA a pris de nombreux contacts avec les parties afin de trouver une date pour la tenue de la prochaine réunion, laquelle n'a pas encore eu lieu.
- 13. Les principaux progrès accomplis dans l'application de l'Accord du 20 juin 2011 ont porté sur la mise en œuvre, appuyée par la FISNUA et le facilitateur de l'Union africaine auprès du Comité mixte de contrôle d'Abyei, des décisions adoptées au cours de la troisième réunion du Comité tenue à Abyei les 18 et 19 janvier 2012, à savoir les dispositions relatives à la fourniture de l'aide humanitaire, le retour des déplacés, la migration des nomades sans armes, la mise en place et le fonctionnement du secrétariat du Comité à Abyei, la création d'un mécanisme destiné à suivre l'application des décisions du Comité, la composition du Comité mixte des observateurs militaires et des équipes mixtes d'observateurs militaires, les mesures de base requises pour la création du Service de police d'Abyei et la tenue de « conférences de coexistence » entre les deux communautés. Dans le cadre de ces efforts, le 3 février, la FISNUA a transmis aux coprésidents du Comité mixte de contrôle d'Abyei un projet de mandat concernant le Comité mixte d'observateurs militaires. Aux termes de l'Accord du 20 juin 2011, ce comité, qui sera composé d'un nombre égal d'observateurs soudanais et sud-soudanais issus respectivement des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan, est chargé de coopérer avec la FISNUA sur les questions touchant à la sécurité dans la zone d'Abyei.

- 14. La FISNUA a continué de travailler à la mise sur pied du secrétariat du Comité mixte de contrôle d'Abyei. À cette fin, elle a recommandé aux parties de déployer sans tarder les secrétaires et leurs services d'appui administratif respectifs, et elle a proposé de fournir des locaux au siège de la Force à Abyei pour y accueillir temporairement le secrétariat. La FISNUA a également proposé aux parties que les secrétaires du Comité mixte de contrôle d'Abyei soient associés aux comités mixtes composés de membres de la Force et du Comité, l'un de ces comités étant chargé de sensibiliser les Ngok Dinka et les Misseriya aux processus de migration sans armes et de retour, tandis que le second, le comité mixte de bonne volonté, a pour tâche d'entretenir des contacts avec les chefs des deux tribus et de les encourager à coopérer étroitement avec la FISNUA dans la mise en œuvre de son mandat.
- 15. À la suite de la décision du Comité mixte de contrôle d'Abyei d'établir des contacts réguliers avec les chefs des équipes des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, le coprésident sud-soudanais du Comité, Luka Biong Deng, a tenu une réunion à Djouba le 6 février avec les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies et l'équipe de pays humanitaire au Soudan du Sud. La réunion a pris la forme d'un exposé sur les dernières décisions prises par le Comité et de débats axés sur les mesures requises pour permettre l'accès des organismes humanitaires à la zone d'Abyei. Du 2 au 4 mars, le coprésident s'est également rendu dans les zones de retour et de migration où il a débattu avec des membres de la communauté misseriya des moyens à mettre en œuvre pour que le retour des Ngok Dinka et la migration des nomades s'effectuent pacifiquement et sans heurt. Il a été convenu d'organiser une réunion conjointe des deux communautés afin de régler ces questions.
- 16. En vue de la prochaine réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei, le coprésident soudanais, Alkheir Alfaheem Almaki, s'est penché avec le Président et les ministres soudanais sur les modalités pratiques qui doivent être mises en place afin de satisfaire aux conditions administratives et financières requises pour que les décisions du Comité soient appliquées.

IV Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

- 17. La mise en œuvre de l'accord conclu entre le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais le 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et de l'accord relatif à la Mission d'appui au contrôle de la frontière conclus par les deux gouvernements le 30 juillet 2011 a bénéficié d'un nouvel élan après la deuxième réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité qui s'est tenue à Addis-Abeba le 10 février. Lors de cette réunion, les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud ont signé un mémorandum d'accord sur la non-agression et la coopération, dans lequel ils se sont engagés à ne pas s'ingérer dans les affaires l'un de l'autre et de ne pas recourir à la force dans leurs relations. Ils ont en outre décidé d'établir immédiatement le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et prié le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine d'aborder avec les deux présidents la question de la frontière sur les cartes.
- 18. Le 7 mars, dans le cadre du cycle de négociations suivant qui s'est tenu à Addis-Abeba, le Groupe de mise en œuvre a convoqué une réunion avec les deux

parties afin de poursuivre l'examen de la question de l'établissement du Mécanisme conjoint. Il en est ressorti qu'il s'agissait d'une mesure d'importance, en cela qu'elle pouvait freiner l'escalade des tensions, et qu'il était nécessaire, de l'avis général, que les deux présidents interviennent directement au niveau politique afin d'éliminer les obstacles retardant sa prise d'effet. Il a par ailleurs été décidé que la FISNUA fournirait aux parties une carte de la « zone d'opérations » en vue de trancher le litige sur la frontière et qu'elle la présenterait à la prochaine réunion du Mécanisme conjoint pour les questions de politique et la sécurité.

- 19. Depuis la signature du mémorandum d'accord, on a signalé des concentrations de troupes, des bombardements et des attaques transfrontières tant au Soudan qu'au Soudan du Sud, mais sur la base d'informations invérifiables en l'espèce. Les deux parties se sont par ailleurs accusées mutuellement de soutenir chacune le mouvement rebelle qui s'oppose à l'autre. Consciente du rôle essentiel que peut jouer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans une situation où la sécurité est si précaire, la Force intérimaire a poursuivi l'exécution de son mandat élargi, qui consiste à faciliter la mise en œuvre de cet instrument comme demandé dans la résolution 2024 (2011) du Conseil de sécurité.
- 20. La FISNUA a entamé une évaluation préliminaire des moyens opérationnels requis pour s'acquitter de ces nouvelles tâches, en se fondant sur les conclusions de la mission de reconnaissance effectuée en août 2011 en application du paragraphe 5 de l'accord du 30 juillet relatif à la Mission d'appui au contrôle de la frontière. Elle prévoit notamment d'opter pour un déploiement par étapes et de se concentrer d'emblée sur l'appui à fournir dans les zones frontalières où les conditions de sécurité sont les plus préoccupantes.

V. Situation humanitaire

- 21. Les organismes humanitaires présents au Soudan du Sud ont continué d'apporter des secours à quelque 115 000 déplacés et rapatriés dans la région d'Agok, l'État de Warrap et d'autres zones du Soudan du Sud. L'aide aux rapatriés va croissant, notamment en ce qui concerne la santé ainsi que l'eau et l'assainissement, mais de nombreux endroits de la région d'Abyei demeurent inaccessibles en raison du danger que constituent les mines et les restes explosifs de guerre.
- 22. La tendance au retour volontaire des déplacés d'Agok vers les zones situées au nord du fleuve Kiir/Bahr el-Arab s'est maintenue sans s'accentuer notablement. Les organismes des Nations Unies n'ont toutefois pas été en mesure de contrôler les chiffres de manière indépendante. Il n'est pas non plus établi clairement si les retours signalés sont permanents ou s'ils recouvrent des visites effectuées pour évaluer les conditions sur place ou maintenir un lien en attendant qu'une réinstallation plus durable soit possible. Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille actuellement à une nouvelle vérification. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué de mener des activités de recherche et de regroupement familial et créé, dans 20 villages situés au sud du fleuve Kiir/Bahr el-Arab, des espaces réservés aux enfants qui ont accueilli près de 2 000 enfants. Les organismes des Nations Unies sont convenus de former un groupe de travail sur les solutions durables, présidé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), afin d'étudier les tendances et les possibilités de solutions durables

12-26950 5

et mettre en place un mécanisme destiné à vérifier que les retours sont volontaires, sûrs et viables et qu'ils bénéficient de l'appui qui convient.

- 23. Les conditions de vie restent difficiles dans les trois principales zones de déplacement (Mayan Abun, Marial Achak et Majak Kual/Turalei). Les besoins fondamentaux continuent d'y être satisfaits, mais l'allongement constant des périodes de déplacement rend nécessaires un suivi régulier et une aide ciblée. Il est peu probable que les plus de 100 000 personnes qui ont été forcées de quitter Abyei et n'y sont pas encore revenues auront regagné leur domicile à temps pour cultiver leurs terres durant la saison agricole qui arrive. Étant donné que l'assistance doit impérativement être maintenue et que l'accès à la région d'Abyei se trouve entravé à partir du Soudan, le PAM est en train de prendre des dispositions pour constituer des stocks de nourriture au Soudan du Sud en vue de faciliter l'acheminement de l'aide alimentaire.
- 24. En parallèle, l'Organisation internationale pour les migrations intensifie ses activités de secours aux populations de Diffra et de Goli afin d'éviter une épidémie de maladies transmises par l'eau. Les nomades Misseriya se disent également très préoccupés par la pénurie de vaccins pour les animaux. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture leur en a envoyés, mais les produits doivent encore passer le filtre de la Commission soudanaise de l'aide humanitaire et demeurent donc pour l'instant bloqués à Kadugli.

VI. Protection des civils

- 25. Au cours de la période considérée, la FISNUA n'a pas constaté d'aggravation des menaces qui pèsent sur la population civile de la région d'Abyei. Le suivi de la protection effectué par le HCR n'a pas non plus fait ressortir d'incident au sein des groupes de déplacés ni entre les déplacés et d'autres communautés, notamment celles qui les accueillent.
- 26. La FISNUA a poursuivi la mise en œuvre de son mécanisme global d'intervention aux fins de protection en collaborant avec les dirigeants Misseriya et Ngok Dinka et les responsables politiques des deux camps et en effectuant des patrouilles militaires intensives jour et nuit. Elle a en outre œuvré au bon fonctionnement des 17 comités mixtes de sécurité de la région d'Abyei, qui sont composés de membres de la Force intérimaire et de représentants des collectivités locales Ngok Dinka et Misseriya et chargés d'évaluer, de planifier et d'appliquer les dispositions de sécurité requises pour le retour organisé des déplacés et les mouvements des nomades. Le Chef de mission, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay, a également donné pour tâche aux comités de sensibiliser les populations locales à la nécessité et à l'intérêt de la réconciliation comme condition préalable à la paix et la stabilité sur le long terme.
- 27. La FISNUA a maintenu sa stratégie d'atténuation des conflits qui vise à garantir le calme et l'ordre pour la migration des nomades et le retour des déplacés, en coopération avec les collectivités locales et les pouvoirs publics. Plusieurs comités mixtes de sécurité, au nord et au sud du fleuve Kiir/Bahr el-Arab, ont reçu pour mission d'étudier la faisabilité de ces mouvements dans leurs zones respectives. Le 9 février, la Force intérimaire a présidé à la conclusion d'un accord entre, d'une part, les Misseriya et les autorités et collectivités locales de Bentiu, dans l'État de l'Unité (Soudan du Sud) et, d'autre part, l'Armée populaire de

libération du Soudan, aux termes duquel les Misseriya auront dorénavant un accès garanti à l'eau et aux pâturages dans cet État.

- 28. Le 16 février, la FISNUA a organisé la première réunion conjointe des responsables locaux des deux communautés dans la ville d'Abyei, avec la participation d'une délégation Misseriya du sud-est de la région d'Abyei et d'une délégation Ngok Dinka de Marial Achak. Les représentants se sont engagés à poursuivre leurs efforts pour que les migrations et les retours se déroulent dans le calme et l'ordre, à tenir régulièrement des consultations intercommunautaires et à examiner ensemble les moyens de mieux contrôler dans les faits les mouvements des membres de leurs groupes respectifs. Les deux délégations ont également condamné l'incident de sécurité qui s'est produit à Cwein (voir par. 7).
- 29. Une réunion de suivi était prévue le 22 février avec les deux communautés, mais les représentants Ngok Dinka ne sont pas venus. À l'issue de cette réunion, toutefois, les représentants Misseriya du sud-est de la région d'Abyei ont pris part à des consultations avec le Comité mixte de sécurité de Click et accepté d'effectuer leur migration sans arme, de s'en tenir aux itinéraires précédemment définis et de ne pas traverser les villages occupés par les Ngok Dinka, de respecter l'accord conclu avec les autorités de l'État de l'Unité (Soudan du Sud) et de participer à des consultations intercommunautaires avec les représentants Ngok Dinka lorsque ceux-ci en exprimeront le souhait.
- 30. Concernant l'application du paragraphe 10 de la résolution 1990 (2011) et les lettres adressées aux Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme en novembre 2011, seul le Gouvernement soudanais a contacté le Département des opérations de maintien de la paix, le 15 février, en l'occurrence pour rejeter toute inclusion de dispositions relatives aux droits de l'homme dans le mandat de la FISNUA.

VII. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

- 31. Au 15 mars, la composante militaire de la FISNUA comprenait 3 800 hommes sur les 4 200 autorisés (voir annexe I). Ces effectifs ont été déployés dans différentes bases d'opérations pour faire face à toute menace potentielle ou situation déstabilisante. Dans le secteur nord, le deuxième bataillon s'est déployé en compagnies dans les bases d'opérations de Diffra, de Todach, d'Um Khariet et de Shegag, avec une section à Dungoup et une autre à Wut gok. Dans le secteur centre, le premier bataillon s'est déployé en compagnies dans les bases d'opérations d'Abyei, de Tejalei et de Leu, avec une section à Noong et une autre à Alal. Dans le secteur sud, le troisième bataillon s'est déployé en compagnies dans les bases d'opérations d'Agok, de Banton, de Marial Achak et d'Athony, avec des sections à Agany Achung, Banton Bridge, Luffong et Wunrok (voir annexe II, carte du déploiement de la FISNUA). Les secteurs nord et centre ont été renforcés respectivement par une compagnie de chars et une batterie d'artillerie de campagne.
- 32. Compte tenu de la migration en cours dans le sud-ouest et à l'est de la région d'Abyei et du retour d'un certain nombre de personnes déplacées au nord du fleuve Kiir/Bahr el-Arab, la FISNUA s'est déployée dans la plus grande partie de la zone d'Abyei, dans les limites des moyens à sa disposition, et a effectué de longues

patrouilles de jour et de nuit, avec des chars et des véhicules blindés de transport de troupes pour prévenir toute menace contre la sécurité, se faire plus visible et faciliter la migration et le retour des déplacés dans l'ordre et la sécurité. Elle a renforcé sa présence et effectué des patrouilles dans les zones jugées dangereuses et où le risque de tensions entre Ngok Dinka et Misseriya est le plus grand. Aucune restriction à la liberté de circulation n'a été signalée et les deux parties, les forces armées et de police soudanaises, et les services de police du Soudan du Sud se sont montrés bien disposés à l'égard de la FISNUA.

- 33. Afin de renforcer sa visibilité et d'accroître sa crédibilité et l'effet de dissuasion, la FISNUA déploiera deux hélicoptères tactiques en sus de ses deux hélicoptères civils dès que les travaux de construction nécessaires sur les pistes d'atterrissage auront été achevés. Les arrangements négociés avec le Gouvernement éthiopien en vue de la fourniture de deux hélicoptères de transport militaire ont été finalisés et le déploiement de ces appareils est prévu à la fin du mois de mars 2012.
- 34. Les retards intervenus dans la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei, l'absence d'un certain nombre d'éléments du système de justice pénale et l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin signé à Addis-Abeba constituent toujours des obstacles majeurs à la mise en place du Service de police d'Abyei. La création d'une unité de police chargée d'assurer la sécurité des migrations et des zones pétrolifères au sein du Service de police d'Abyei est absolument nécessaire.

VIII. Appui à la mission

- 35. Le 13 mars, le Gouvernement soudanais a délivré des visas à 28 membres du personnel civil de la FISNUA et à 27 sous-traitants de la mission chargés des rations et des communications. En outre, 23 employés d'un sous-traitant et 5 officiers d'état-major ont obtenu des visas de résidence. La délivrance de ces visas au personnel civil et aux sous-traitants de la mission devrait considérablement faciliter l'exécution du mandat de la mission.
- 36. Au 15 mars, le Service de la lutte antimines attend toujours les visas de cinq de ses membres et le renouvellement des visas de 73 membres du personnel chargé de vérifier les routes et de l'équipe polyvalente. Du côté militaire, seulement cinq officiers d'état-major non éthiopiens ont reçu un visa (sur un total de 41) et aucun observateur militaire des Nations Unies non éthiopien n'en a reçu (sur un total de 65).
- 37. Au cours de la saison des pluies qui va commencer prochainement, l'accès à la zone d'Abyei sera considérablement réduit, vu que les routes de Wau à Abyei et de Kadugli à Abyei sont généralement coupées par les fortes pluies saisonnières. L'année dernière, la zone d'Abyei est restée inaccessible par la route pendant plus de quatre mois (de juillet à octobre), et toutes les fournitures dont la mission avait besoin ont dû être acheminées par avion. La FISNUA s'emploie à développer sa capacité de stockage, afin de pouvoir entreposer des rations sèches et surgelées pour une période d'au moins quatre mois. Par ailleurs, elle poursuit des négociations pour officialiser le transfert à l'UNICEF de la partie non utilisée de la base logistique de Kadugli, qui lui avait été transférée par la Mission des Nations au Soudan lors de sa liquidation en novembre 2011.

- 38. Les conditions de vie dans les camps de la FISNUA où le personnel est logé sous tentes sont toujours très difficiles, et elles le seront encore plus durant la saison des pluies. Par ailleurs, les camps existants à Abyei, Agok et Diffra sont en mauvais état et doivent être rénovés et agrandis. Vu cette situation, les préparatifs de la construction de logements préfabriqués à Abyei, Agok et Diffra ont commencé. Les fondations des logements en dur devraient être jetées à la fin du mois d'avril, deux mois avant la saison des pluies. Du personnel du Centre de services mondial à Brindisi et du matériel de manutention provenant de missions voisines seront temporairement redéployés pour aider la FISNUA à ériger ces structures.
- 39. En attendant l'approbation officielle par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité des détails opérationnels concernant le Mécanisme conjoint de surveillance et de contrôle de la frontière qui n'ont pas encore été réglés, la mission a commencé à planifier les travaux de construction qui seront requis dans les différents sites. Elle a en outre commencé à planifier l'acquisition éventuelle de 4 hélicoptères et de 2 avions.

IX. Incidences financières

40. Par sa résolution 66/241 du 24 décembre 2011, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 20 juin 2012, un crédit de 175 500 000 dollars destiné à financer le fonctionnement de la FISNUA. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force au-delà du 27 mai 2012, le coût du fonctionnement de la mission jusqu'au 30 juin 2012 sera limité aux montants approuvés par l'Assemblée. Au 20 mars 2012, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA atteignait 53 200 000 dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 2 306 000 000 dollars. À la même date, les remboursements au titre des contingents pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2011 ont été remboursés, conformément au calendrier trimestriel des paiements.

X. Observations et recommandations

41. La mise en place des conditions nécessaires à un retour des déplacés Ngok Dinka dans l'ordre et la sécurité et à la migration des nomades Misseriya est une condition essentielle du rétablissement d'une stabilité véritable et durable dans la zone d'Abyei, en prélude à la facilitation du dialogue intercommunautaire qui conduira à la coexistence pacifique et pourrait, par la suite, contribuer à ouvrir la voie permettant de déterminer le statut futur de la zone d'Abyei. À cet égard, je félicite le Chef de la mission, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay, de poursuivre le dialogue avec des dirigeants des deux communautés afin de parvenir à une bonne compréhension des modalités pratiques à mettre en œuvre pour faire du retour des personnes déplacées et de la migration des nomades des instruments de paix et de stabilité. Simultanément, j'engage vivement les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que leurs représentants politiques au niveau local et leurs services de sécurité dans la zone d'Abyei s'abstiennent de tout acte de provocation ou

12-26950 **9**

d'hostilité susceptible de compromettre la sécurité et de perturber les retours des personnes déplacées et la migration des nomades.

- 42. Il est indispensable d'améliorer l'accès aux communautés affectées et de mieux les protéger si l'on veut stabiliser la zone d'Abyei. Dans ce contexte, la délivrance de visas à 83 membres du personnel et sous-traitants de la FISNUA constitue un pas encourageant. Je suis convaincu que le Gouvernement soudanais maintiendra sa coopération à cet égard et permettra à la FISNUA et à d'autres membres du personnel des Nations Unies d'avoir accès à la zone, afin d'améliorer le sort des communautés affectées.
- 43. Les retards intervenus dans la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei constituent un obstacle sérieux à la fourniture de services à sa population. J'engage les deux parties à sortir de l'impasse concernant les nominations aux postes de haut rang et à collaborer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour trouver une solution pratique à la mise en œuvre de cette disposition de l'Accord du 20 juin. À cet égard, les réunions tenues par le Comité mixte de contrôle d'Abyei et les décisions qu'il a prises sont encourageantes, mais le report de la quatrième réunion du Comité est préoccupant.
- 44. La présence continue de forces de sécurité non autorisées dans la zone d'Abyei est tout à fait contraire à l'esprit de dialogue constructif et de compromis mutuel dont font preuve les membres du Comité mixte, et contraire aussi à la volonté manifestée par les communautés locales de rétablir leur longue tradition de coexistence. Étant donné que la FISNUA contrôle désormais la totalité de sa zone opérationnelle, je voudrais de nouveau lancer un appel aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais pour qu'ils retirent leurs forces armées et forces de police de la zone d'Abyei, renforcent leur coopération avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par l'ex-Président Thabo Mbeki, mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, et le Chef de la mission, afin de trouver une solution mutuellement acceptable à toutes les questions en suspens qui font encore obstacle à la mise en œuvre des accords du 20 juin, du 29 juin et du 30 juillet.
- 45. Les efforts déployés récemment par les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour apaiser les tensions politiques qui les opposent sont encourageants dans le contexte de l'important processus de renforcement de la confiance. À cet égard, je salue la décision prise par les deux parties de signer un pacte de non-agression et de progresser sur la voie de la création du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. La mise en œuvre effective et rapide de ce mécanisme nécessitera l'entière coopération des deux gouvernements, en particulier en ce qui concerne le règlement des problèmes logistiques liés à la mise en place du quartier général de la mission et des bases d'opérations, le déploiement rapide de tous les observateurs nationaux, et la circulation sans entrave de tous les observateurs internationaux, notamment la délivrance de visas d'entrée et de résidence. C'est pourquoi je recommande une prolongation de six mois du mandat de la FISNUA, afin de lui permettre d'appuyer la mise en place du Mécanisme conjoint de surveillance et de contrôle de la frontière, de continuer de stabiliser l'Abyei et de promouvoir l'application des accords.
- 46. Enfin, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance au Premier Ministre éthiopien, Meles Zenawi, pour son engagement personnel permanent et la détermination avec laquelle son gouvernement facilite le travail de la FISNUA. Je

remercie également le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par Thabo Mbeki, pour les efforts qu'il déploie en vue de faciliter les négociations à Addis-Abeba, avec l'appui de mon Envoyé spécial. Je remercie aussi le Chef de la mission et le personnel de la FISNUA, qui poursuivent leurs efforts dans des conditions souvent très difficiles, pour instaurer un environnement plus sûr pour la reprise des activités normales de la population dans la zone d'Abyei, faciliter le retour, dans le calme et l'ordre, des personnes déplacées et la migration des nomades, et promouvoir le dialogue intercommunautaire, en prélude à la coexistence pacifique.

Annexe I

Composition de la Force intérimaire des Nations Unies pour Abyei

Pays	Description	Hommes	Femmes	Total
Éthiopie	Experts	79	4	83
	Membres des contingents	3 516	197	3 713
Fédération de Russie	Membres des contingents	2	_	2
Rwanda	Membres des contingents	2	_	2
Total				3 800

Annexe II

Carte du déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies pour Abyei

